

> LE DÉCRET A ÉTÉ PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL LE 16 JUILLET

Le Parc marin du Cap Corse est né

Le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate a été créé par décret le 15 juillet. Ce sanctuaire, dans lequel l'ensemble des acteurs locaux sont partie prenante, constitue un véritable atout pour une île déjà pionnière et exemplaire en matière de protection de ses espaces naturels terrestres et marins. Ce parc marin, vaste de 6 830 km², conjugue protection environnementale et développement territorial.



MARE. La ministre de l'Environnement Ségolène Royal, en déplacement officiel en Corse, a signé dans la matinée du 15 juillet le décret de création du parc naturel marin du Cap Corse et procédé à l'inauguration d'un rail de sécurité maritime au large de l'île. Ces cérémonies se sont déroulées dans le port d'Erbalunga, en présence des présidents de l'exécutif de la Collectivité territoriale de Corse, Gilles Simeoni, et de l'assemblée, Jean-Guy Talamoni. Le projet de créa-

tion du Parc naturel marin de Corse avait été lancé par Ségolène Royal lors d'une visite à Bastia en 2014. Ce 8^e parc marin français s'étend autour du Cap Corse et au nord-ouest de l'île jusqu'à la région de Balagne. Il doit permettre d'assurer à la fois la protection du milieu marin et le développement durable de toute cette région. La création d'un rail maritime dans le canal de Corse, entre l'île et l'Italie, avait aussi été décidé par Ségolène Royal en

2014. La ministre était alors venue en Corse, menacée par une pollution provoquée par l'échouage du paquebot géant de croisière italien «Costa Concordia» sur l'île de Giglio.

Ce rail qui organise un double sens de navigation nord-sud et des "zones de prudence" entrera en service le 1^{er} décembre 2016. Le canal de Corse est emprunté chaque année par plus de 18.000 navires transportant plus de 26 millions de tonnes de marchandises dangereuses.

MEDITERRANÉE. Marie-Antoinette Maupertuis, conseillère exécutive chargée des affaires européennes et internationales, a représenté la Collectivité Territoriale de Corse, à l'Assemblée Générale de la Commission Inter Méditerranéenne (CIM) de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) les 30 juin et 1^{er} juillet 2016 à Venise. La CIM regroupe une cinquantaine de régions, membres de 10 pays (Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie) et a pour vocation d'exprimer les intérêts communs des régions méditerranéennes dans les principales négociations européennes. Cette Assemblée Générale a été l'occasion pour la CTC de développer de nouvelles synergies avec des acteurs clés et d'étendre le réseau de ses relations institutionnelles avec les autres îles de la Méditerranée afin de promouvoir la prise en compte de l'insularité et la problématique de la dépendance au transport maritime. A cette occasion, les amendements déposés par les îles Baléares soutenus par la CTC et la région autonome de Sardaigne portant sur l'inscription des trois régions dans les Autoroutes de la Mer et l'élaboration d'un programme de coopération territoriale spécifiques aux îles, ont été intégrés à la déclaration finale et adoptés à l'unanimité.